

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/113
12 novembre 2001

(01-5715)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

GRÈCE

Déclaration de S.E. M. Yannis Zafeiropoulos
Vice-Ministre des affaires étrangères

Au nom du gouvernement grec, je voudrais exprimer ma gratitude au peuple et au gouvernement du Qatar pour leur chaleureuse hospitalité et pour l'excellente organisation de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

Je tiens à remercier de même le Secrétariat de l'OMC, son Directeur général et le Président du Conseil général pour les nombreux efforts et le travail remarquable qu'ils ont accomplis pour assurer le succès de cette conférence.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter la Chine et le Taipei chinois pour leur accession à l'OMC. En joignant notre Organisation, la Chine apporte non seulement un cinquième de la population mondiale mais aussi une économie énorme et dynamique ouverte aux échanges commerciaux et à l'investissement étranger. Cette économie adoptera donc notre système de règles ce qui, sans aucun doute, relancera la coopération économique mondiale, comme le Directeur général, M. Mike Moore, l'a déjà souligné.

Les événements tragiques du 11 septembre ont provoqué une nouvelle aggravation des perspectives économiques mondiales, ce qui constitue une menace pour les flux et la croissance économiques dans notre monde fortement interconnecté. Dans les difficiles circonstances présentes, l'OMC doit aller de l'avant avec courage et conviction et surmonter ce mauvais moment pour préparer un avenir meilleur.

La présente Conférence ministérielle est une occasion exceptionnelle de confirmer à nouveau notre volonté politique de coopérer au renforcement du système commercial multilatéral en vue de promouvoir un développement et une croissance durables. Pour atteindre cet objectif, le lancement d'un cycle général de négociations commerciales multilatérales est une condition impérative.

La lutte contre la pauvreté et la construction d'un monde sans exclusion est le principal défi que la communauté internationale doit relever aujourd'hui. Nous devons joindre nos forces pour aider les pauvres et les laissés-pour-compte. L'intégration des pays en développement et des pays les moins avancés dans un système économique mondialisé, avec une architecture commerciale internationale renforcée qui leur assure une pleine participation et vise à mieux soutenir leur développement, est liée au combat contre l'inégalité, l'injustice sociale et la pauvreté, ainsi que contre le fanatisme, qui constitue une des principales causes du terrorisme.

Nous devons nous montrer à la hauteur de la tâche qui nous attend et nous préoccuper davantage de ceux qui aujourd'hui sont encore exclus, afin d'être en mesure de transmettre les bénéfices de l'intégration à des millions de personnes dans le monde. Il nous faut saisir cette occasion

de réussir et, pour cela, nous avons besoin d'un système renforcé de règles et de principes acceptés sur le plan international et fondés sur la solidarité sociale.

Nous sommes prêts à examiner favorablement les intérêts légitimes des pays en développement et des pays les moins avancés. À cet égard, l'initiative "tout sauf les armes" de l'Union européenne en faveur des pays les moins avancés peut servir utilement d'exemple; l'assistance technique peut aussi jouer un rôle décisif.

Nous sommes fermement résolus à trouver des solutions au problème de l'accès aux médicaments à des prix abordables. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue qu'il est essentiel d'appliquer à la fois les mesures nécessaires d'encouragement de l'innovation et les dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

L'agriculture est un secteur très important et très sensible pour tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Bien qu'il s'agisse d'une question hautement prioritaire pour mon pays, je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans les détails. Cependant, je voudrais souligner que l'agriculture, du fait de son caractère multifonctionnel, est appelée à contribuer dans une large mesure à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, au développement rural durable et à la protection de l'environnement. Il est donc extrêmement important de respecter l'esprit de l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture et d'agir de façon équilibrée, équitable et progressive, en tenant pleinement compte des préoccupations tant commerciales qu'autres que commerciales.

La question de la qualité et de la spécificité des denrées alimentaires relève intégralement du domaine de l'agriculture. Étendre la protection supplémentaire des indications géographiques concernant les vins et les alcools à d'autres produits n'est pas seulement une question d'équité et d'égalité de traitement mais aussi une manière d'assurer la loyauté de la concurrence et de se doter des instruments voulus pour promouvoir les objectifs du développement rural intégré.

L'accès aux marchés est un élément nécessaire des négociations, mais qui n'est pas suffisant en soi. Un cycle consacré à l'accès au marché susciterait une forte résistance de la part de notre société civile, qui veut à juste titre que l'OMC prenne des mesures pour soutenir le développement durable et l'environnement. Nous devons renforcer les règles de l'OMC pour assurer la compatibilité entre commerce et environnement. Si nous ne le faisons pas, nous risquons de faire naître des conflits. À cet égard, il y a de toute évidence un besoin de clarification. Et nous pensons que l'OMC devrait apporter des réponses concrètes à des problèmes tels que la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des consommateurs.

Le développement social est une autre question à laquelle la Grèce attache une grande importance. Nous espérons que les efforts du Secrétaire général de l'OIT pour renforcer le rôle du Groupe de travail vont bientôt se concrétiser, afin que se crée un forum permettant à toutes les parties intéressées au sein de l'OIT et à toutes les organisations compétentes, y compris l'OMC, de dialoguer en permanence et sur un grand nombre de sujets.

Les questions de concurrence sont devenues internationales. Il est donc logique que l'OMC crée un cadre multilatéral dans ce domaine. L'OMC doit montrer qu'elle peut aider à garantir que les bénéfices de la libéralisation des échanges soient partagés plus équitablement.

L'investissement sert à la fois les intérêts des importateurs de capitaux et ceux des exportateurs de capitaux. Les pays en développement ont besoin que l'investissement étranger soutienne leur croissance, l'emploi et le transfert des capitaux et des techniques. D'autre part, nous avons tous besoin de transparence et de règles claires, qui renforcent la prévisibilité. Il est donc important d'énoncer quelques règles multilatérales afin d'élaborer des approches communes dans les limites de paramètres soigneusement définis, au bénéfice de tous.

En ce qui concerne les questions de mise en œuvre, la Grèce est consciente des intérêts des pays en développement et est prête à prendre dûment en considération un grand nombre de leurs requêtes. Cependant, s'agissant du secteur des textiles, secteur extrêmement sensible pour nous, je voudrais souligner que l'Union européenne a rempli intégralement ses engagements au titre de l'Accord de Marrakech. Nous espérons que nos partenaires feront des efforts mutuels pour ouvrir leurs propres marchés.

La compréhension mutuelle est une des clés de notre succès. En travaillant ensemble nous pouvons réussir et nous devons réussir, pour notre propre bien et pour celui des générations à venir, qui ne sont pas parmi nous et ne peuvent donc pas se défendre elles-mêmes.
